



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

SQ.DIR.FOYBOM.INST.020.SEPT2019

Pôle Handicap Adulte

FICHE DE POSTE SURVEILLANT(E) DE NUIT
FOYER D'HEBERGEMENT
CHARLES DE MENDITTE

1-DÉNOMINATION DU POSTE

Surveillant(e) de nuit

2-DÉFINITION DU POSTE

La fonction de surveillant de nuit dépend de la convention collective du 15 mars 1966. Ses missions essentielles sont les suivantes :

- Garantir la sécurité des personnes et des biens
- Garantir les conditions de repos
- Gérer les situations d'urgence et de tension
- Assurer le relais entre le jour et la nuit.

En outre le surveillant de nuit assure de petits travaux administratifs ou d'entretien du linge ou d'entretien des locaux, selon les compétences de chacun et les besoins du service.

Pour réaliser ces missions et les tâches attenantes il est formé au poste de surveillant de nuit, il participe aux formations en interne ou externe favorisant son intégration dans l'équipe éducative et la connaissance des publics accueillis et il dispose des outils nécessaires, documents issus loi 2002, à sa disposition des procédures diverses, cahier de liaison, numéros de téléphone et contacts nécessaires.

3-SECURITÉ

- Il veille à la sécurité des résidents en faisant des rondes régulières à minima toutes les 2 heures, et autant de fois que nécessaire ;
- Il veille à la protection des locaux en vérifiant que les ouvertures vers l'extérieur sont bien fermées (met en route le système d'alarme dès le départ de l'éducateur, désactive l'alarme avant l'arrivée du 1^{er} salarié du matin) ;
- Il connaît et tient à sa disposition permanente les numéros d'urgence nécessaires à utiliser selon la situation ;

- Il se tient à proximité de la centrale de détection incendie afin de repérer rapidement les éventuels signaux. Il connaît la procédure de mise en sécurité et d'évacuation des résidants en cas d'incendie ;
- Il fait effectuer des essais mensuels avec « Présence Verte » avec qui il est relié. Il consigne les essais sur une fiche à cet effet ;
- Il informe le cadre d'astreinte de tout incident présentant un caractère d'urgence ou inhabituel et préoccupant.

4-RELATIONS AVEC LES RÉSIDANTS

Respect des usagers, bienveillance, confidentialité des informations recueillies, juste distance, constituent les fondements de toute relation avec les usagers.

- Le rôle du surveillant est d'apporter réassurance, calme, tranquillité, écoute bienveillante afin que la nuit soit la plus reposante possible pour les résidants ;
- Il veille à leur confort en les aidant si nécessaire dans la réalisation de certains actes (exemple : changer le lit, douche si un résidant est malade la nuit). Certains actes comme l'aide à la douche respectent strictement le droit à l'intimité des résidants ;
- Il distribue les traitements médicaux prescrits par un médecin et préparés par une infirmière ;
- Il fait respecter les règles de vie énoncées dans le règlement de fonctionnement des usagers ;
- Il assure l'encadrement des résidants sur le temps du petit déjeuner.

5-INSCRIPTION DU SURVEILLANT DANS UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

- Le surveillant de nuit communique oralement à chaque prise de poste avec l'éducateur qu'il relaie, à chaque fin de service avec le personnel présent : éducateur, directrice, personnel administratif, maîtresse de maison ou ouvrier d'entretien ;
- Le surveillant de nuit a accès au cahier de liaison informatisé du service éducatif. Grâce à ses codes d'accès au logiciel Ogirys, il renseigne lui-même journalièrement son cahier de liaison ;
- Il participe avec les différents services aux formations organisées en interne ou en externe ;
- Il dispose d'une fiche de répartition des tâches service éducatif / service de nuit
- Il dispose de fiches individuelles suivi résidant, énonçant notamment les traitements suivis et les points de vigilance.

6-MISSIONS ENTRETIEN

Le surveillant de nuit assure soit de petits travaux administratifs, soit des tâches en lien avec l'entretien du linge (mise en route de la machine, repassage, couture).

Ces tâches sont réalisées sur un temps limité selon le rythme, la plage horaire souhaitée par chacun.

7- RELATIONS HIÉRARCHIQUES

Directeur du Foyer d'hébergement Charles de Menditte.

8-CONDITIONS DE TRAVAIL

Les surveillants de nuit suivent un planning par cycle de 2 semaines.

